

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 MAI 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Madeleine COIG à Joseph LEES
Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFRANE
Dominique FOIX à Denise MICHAUT
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Excusés : Jean-Michel IDOIBE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY

REÇU

le - 1 JUIN 2016

RAPPORT N° 160526-11-SPO-

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

AERODROME OLORON-HERRERE : TRAVAUX DE DRAINAGE

M. LEES indique que du fait de la présence trop importante d'eau sur le sol, les 2 pistes de l'aérodrome (avion et planeur) sont fréquemment fermées.

En outre, la responsabilité de la collectivité est engagée en termes de sécurité des usagers de cet équipement ouvert à la circulation aérienne publique.

En 2009, des travaux de drainage des pistes avaient été réalisés avec la participation de la Direction Générale de l'Aviation Civile et des Services Techniques des Bases aériennes.

Il est prévu d'engager une deuxième phase de travaux, dans les mêmes conditions : ainsi, la prestation serait réalisée gratuitement par les services des bases aériennes, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais prenant à sa charge la fourniture des matériaux.

La dépense correspondante a été estimée à 22 000 € TTC pour les 2 pistes.

Les crédits sont disponibles au budget général 2016 – Section Investissement.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de drainage sur les pistes avion et planeur,
- **SOLLICITE** l'intervention des Services Techniques des bases Aériennes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les acquisitions de matériaux nécessaires et régler les dépenses afférentes,
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 26 Mai 2016

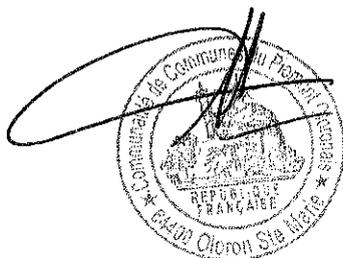
Suivent les signatures

Affiché le 02.06.16

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU

le - 1 JUIN 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE